

2022/49

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 089-218900595-20220711-2022_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
8	13	11	11

Séance du 11 juillet

Convocation 07/07/2022

Date d'affichage 07/07/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 juillet

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRESCARTES – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO – F. EUSTACHE– P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK– C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI

Absents ayant donné pouvoir : C BLARDAT-KATOUI a donné pouvoir à C. DECUYPER – C. GUILLAUME a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET- W. COLAS a donné pouvoir E. TRESCARTES

Absents excusés : P. BARDEL –

Absents : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29
Considérant que le conseil municipal a voté le budget 2022 sur des bases prévisionnelles à mesure de son exécution il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements.

Budget communal

1^{ère} **décision modificative** :

- Investissement

Dépenses :

1641 : + 8000 €

2181 : - 8000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à procéder à ces modificatives budgétaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

